



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
04.06.2015

Date de la convocation des conseillers :
04.06.2015

point de l'ordre du jour no:
11D2

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 12 juin 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Tonnar, Hinterscheid, Codello, échevins, Maroldt, Knaff, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Freis, Mischo, Biltgen, Kersch, Majerus, conseillers

Espen, secrétaire général

Absents: Bernard, conseiller

Le Conseil Communal;

**Objet: Crédit spécial: Stade de la Frontière – réfection des gradins
(art.4/821/221313/15041)**

Considérant qu'il s'agit d'un crédit spécial de 26.500 € concernant le projet de réfection des gradins au stade de la Frontière;

Considérant que ce crédit spécial devra être voté en relation avec le devis supplémentaire de 30.000 € présenté à l'approbation du conseil communal pour les travaux de charpente métallique des gradins;

Considérant que cette dépense supplémentaire devra être inscrite à l'article 4/821/221313/15041 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2015;

Considérant qu'elle sera couverte par une diminution équivalente des crédits 2015 à l'article 4/822/221311/09006 (Construction d'un complexe sportif Hiehl);

Vu les articles 127 et 128 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu l'instruction ministérielle sur les budgets des communes et établissements publics;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

le crédit spécial de 26.500 € concernant le projet de réfection des gradins au stade de la Frontière.

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 25.06.2015
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général

La bourgmestre,